

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 juin 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00167
Propriétaire(s) : Carleton Condominium Corporation #644
Emplacement : 78, chemin Dufferin
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : lot 11 et partie du lot 12, plan enr. 68
Zonage : R4H[901]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite construire de façon permanente une échelle d'accès au toit de 1,4 m sur 1,4 m qui sera installée du côté sud du bâtiment de trois étages existant abritant des unités d'habitation en rangée superposées, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour latérale sud à 0,2 mètre pour l'échelle et la plate-forme proposées, alors que le règlement permet qu'une plate-forme et un escalier s'avancent de 1,5 mètre dans une cour requise, mais pas à moins de 1,0 mètre d'une ligne de lot.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.